



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1763-02**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1763-02 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n° 1763 de façon à permettre la signature d'une entente pour le branchement temporaire au système d'égouts sanitaires dans certains secteurs visés par un règlement à caractère provisoire interdisant la délivrance d'un permis de construction pour un usage habitation

a été adopté par le conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 16 mars 2026.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 18 mars 2026.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca